

Les migrations forcées

Luc CAMBREZY et Véronique LASSAILLY-JACOB

Depuis des temps immémoriaux, l'Afrique est une terre de mobilité. Aux formes migratoires ancestrales, nomadisme des éleveurs et des chasseurs-cueilleurs ou fuites des populations menacées par les guerres entre royaumes puis par les razzias des marchands d'esclaves-, se sont ajoutés l'exode rural et les grandes migrations de travail vers les façades littorales puis vers l'Europe. Depuis les Indépendances, une forme migratoire, les migrations forcées, ne cesse de s'amplifier en raison de la conjonction de plusieurs phénomènes : croissance démographique, pauvreté, calamités naturelles et instabilité politique. L'Afrique n'occupe-t-elle pas la seconde place après l'Asie quant au nombre de réfugiés, demandeurs d'asile, rapatriés, personnes déplacées et autres populations affectées par les conflits ? Parmi 11,9 millions de réfugiés et demandeurs d'asile recensés de par le monde, 3 245 500 se trouvent en Afrique à la fin de l'année 2003¹. Si ce chiffre est encore trop élevé, n'oublions pas qu'il a fortement diminué par rapport aux années 1990. En 1996, le HCR assistait près de 7 millions de réfugiés en Afrique².

Ces chiffres en diminution nous rappellent que l'Afrique n'est pas un continent globalement en crise comme les médias se plaisent à le souligner. Si les images de la guerre, de la famine, de la pauvreté, de la corruption ou du sida occupent le devant de la scène, ils masquent une Afrique qui avance et des pays qui connaissent un renouveau réel comme l'Afrique du Sud.

Pourtant, les migrations forcées internes à l'Afrique sont mal connues. Mener des recherches sur les causes de ces mouvements, sur leur ampleur, leurs structures (composition socio-démographique, itinéraires) et leurs conséquences sur les pays d'accueil (politiques d'asile des pays africains, formes d'assistance et encadrement humanitaire) permettrait de mieux connaître et comprendre la diversité du phénomène et surtout de mieux décrypter son articulation avec d'autres formes de migrations, les migrations internationales en particulier.

Cet article a pour objet de dresser un bilan des recherches sur les mouvements de réfugiés en Afrique. Une première partie traitera du vocabulaire des migrations forcées et des recherches qui y sont consacrées et la seconde partie s'attachera à montrer combien les conflits et les mouvements de réfugiés qu'ils génèrent, comportent une forte dimension territoriale.

¹ US Committee for Refugees: World Refugee Survey 2004.

² HCR, *Les Réfugiés dans le monde. En quête de solutions*, La Découverte, 1995.

I. Un bilan des recherches sur les migrations forcées africaines

I.1. Qui sont les migrants sous contrainte ?

Les migrations contraintes font référence à des situations de fuite, d'expulsion, d'errance, de déracinement. Elles concernent des populations victimes de persécutions, d'affrontements ethniques ou religieux, de guerres civiles, des effets de la sécheresse ou d'autres calamités naturelles. Toutefois, qu'ils soient d'origine politique, écologique, économique, les motifs des départs sont souvent intrinsèquement mêlés, rendant d'autant plus difficile la catégorisation de ce type de migrants. L'exemple des « réfugiés écologiques » est significatif. Par son ampleur mal cernée due au flou de sa définition juridique, par ses enjeux politiques, cette catégorie est devenue l'objet d'une vive polémique, notamment entre le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement) qui oeuvre pour sa reconnaissance et le HCR qui s'y oppose.

Comment qualifier ces formes migratoires ? Certains auteurs évoquent des déplacements de « déserrance³ » dans le sens où ils associent la double dimension de l'errance et de la désespérance. D'autres parlent de migrations de crise puisqu'elles résultent d'un profond bouleversement ou bien qu'elles sont en elles-mêmes le symptôme d'une crise au lieu d'être le fruit d'un projet, d'une pratique préétablie. Toutes sont des migrations induites non pas par la recherche d'un « ailleurs prometteur⁴ » mais par des forces d'expulsions vers un ailleurs qui n'a pas été souhaité. Ainsi, le départ occasionne une cassure, une rupture dans la cohésion des communautés au lieu d'être un moyen d'en assurer la continuité et la reproduction sociale. À propos de ces migrations inscrites dans la cohésion des communautés, citons l'exemple de la société nubienne qui depuis longtemps envoie ses jeunes travailler dans les grandes villes du Nord de l'Égypte et dans les pays du Golfe. Ces migrations sont inscrites dans l'organisation sociale de la communauté, s'appuyant sur des réseaux pré-établis et étant instituées en rites de passage et vécues en quelque sorte comme des parcours initiatiques⁵. Citons aussi l'ouvrage de Geneviève Cortes « *Partir pour rester*⁶ » dont le titre est révélateur de l'existence de migrations de travail comme seuls moyens de survie des sociétés paysannes andines de Bolivie. En revanche, les conflits engendrent des dynamiques sociales et culturelles en rupture avec l'ordre préalable.

Parmi les migrants forcés, les réfugiés occupent une place particulière. Actuellement, une vingtaine de pays africains sont impliqués dans des conflits, ou dans des situations de post-conflit, les réfugiés ayant trouvé refuge dans les pays voisins. Seule, une infime minorité réussit à atteindre les pays du Nord pour y demander l'asile et le droit de s'y installer. D'ailleurs, l'Europe accroît sa pression sur les pays africains afin qu'ils se dotent de leurs

³ Marie C.-V., 1996 : Migrations de crise . . . ou crises des migrations in N. Robin (ed) *Atlas des migrations ouest-africaines vers l'Europe 1985-1993*, Orstom, Eurostat : 53-55.

⁴ Preiswerk Y., Vallet., 1993; Vers un ailleurs prometteur... L'émigration, une réponse universelle à une situation de crise ? PUF, Paris, IUED, Genève. Cet ouvrage collectif classe les migrations en « migrations rupture » et « migrations structure ».

⁵ Fogel F., 1997 : *Mémoires du Nil. Les Nubiens d'Égypte en migration*, Editions Karthala, 397 p.

⁶ Cortes G., 2000 : *Partir pour rester. Survie et mutation de sociétés paysannes andines (Bolivie)*. Editions de l'IRD.

propres instruments juridiques pour gérer l'asile et freiner ainsi les candidatures à l'exil vers le Nord.

Ce sont pourtant ces flux de demandeurs d'asile au Nord ainsi que l'ensemble des migrations Sud-Nord perçues comme migrations d'itinérance « dont les protagonistes y compris les plus modestes sont portés par une ambition, par un projet de promotion sociale » (Marie⁷, 1996 : 53), qui focalisent l'attention des médias, de la recherche académique et des pouvoirs politiques. Bien que minoritaires dans le champ des migrations internationales africaines, elles accaparent le regard et font l'objet d'études approfondies en raison des enjeux sociaux majeurs qu'elles représentent. À l'exception de l'Atlas des migrations ouest africaines vers l'Europe, édité par Nelly Robin (cf. note 3) et de quelques autres travaux, les études sont menées essentiellement dans les espaces et sociétés d'accueil c'est-à-dire au Nord. Ces migrants et demandeurs d'asile ne font-ils pas l'objet des thèmes brûlants et récurrents des discours politiques européens? Citons, par exemple, le financement par l'Union Européenne, depuis 2004, de la mise en réseau de 19 centres européens de recherches sur les migrations, une opération dénommée IMISCOE, Migration Internationale, Intégration et Cohésion Sociale en Europe. L'objectif de ce réseau est bien d'approfondir la connaissance des questions d'immigration, d'intégration et de cohésion sociale par des études menées dans l'espace d'accueil, l'Europe. On peut regretter la non-prise en compte des lieux et sociétés d'origine et des parcours et étapes migratoires.

1.2. L'état des recherches sur les migrations forcées en Afrique

Le champ d'étude des migrations forcées dans les pays africains s'est développé depuis les années 1980 en Amérique du Nord, en Grande-Bretagne et dans certains pays africains anglophones. La question des réfugiés est considérée comme objet d'étude dans deux centres de recherche qui ont fait oeuvre pionnière. Il s'agit du *Refugee Studies Centre* à Oxford, créé en 1982 et du *Centre for Refugee Studies*, fondé en 1988 à Toronto. Ces centres pluridisciplinaires (anthropologie, droit, sciences politiques, relations internationales) produisent chacun des revues (*Journal of Refugee Studies* et *Forced Migration Review* à Oxford et *Refuge* à Toronto) et organisent des écoles d'été. Un *Master of Studies in Forced Migration* a été mis en place à Oxford depuis 1996.

D'autres centres de recherche sont nés récemment sur le continent africain. Citons au sein de l'université américaine du Caire, le centre d'étude sur les *Forced Migration and Refugee Studies Programme* et en Afrique du Sud, à l'université de Witwatersrand à Johannesburg, le centre d'étude des *Forced Migration Studies Programme* créé en 1998.

En France, toutefois, ce champ de recherche est encore peu exploré et n'a donné lieu à aucun centre spécifique. Les géographes ont encore peu investi dans l'étude de ces formes de migration alors que les sciences politiques, juridiques et socio-anthropologiques occupent le devant de la scène. Pourtant, des recherches sont à mener sur les dynamiques socio-spatiales des lieux d'accueil, - que ceux-ci soient imposés (camps de diverses natures) ou bien spontanément investis dans la clandestinité (marges frontalières ou périphéries urbaines) -. On attache encore trop d'importance à l'espace d'accueil le plus visible, le plus emblématique, le camp dans lequel nous enferment la littérature humanitaire et les médias. Il faut aussi reconstituer les itinéraires et les réseaux, appréhender les territoires de ces « migrants pas

⁷ Marie C.V., *op. cit.*

comme les autres ». Enfin, alors que le HCR privilégie cette solution, une étape attendue par beaucoup dans un parcours d'exil, celle du retour, est encore peu étudiée. Qui rentre et qui continue son chemin ? Dans quelles conditions ces retours peuvent-ils s'effectuer ? Quelles sont les modalités d'accès aux espaces qu'ils réinvestissent ? Ces retours ne sont-ils pas à l'origine de nouveaux parcours migratoires ? Retrouver un nouveau droit d'habiter chez soi n'est-ce pas le pari du retour réussi qui s'inscrit dans l'oeuvre de réhabilitation, de reconstruction et de réconciliation ?

II. Conflits et mouvements de réfugiés en Afrique, une affaire de territoire

Dans la mesure où la plupart des conflits en Afrique sont des guerres civiles, on serait tenté de penser que l'origine de ces événements est davantage à rechercher du côté des rivalités politiques que dans des querelles de territoire. De même, eu égard à la place occupée par les juristes pour dire le droit international et dire le droit des réfugiés, les sciences sociales - et la géographie en particulier - se sont longtemps tenues à l'écart de ces problématiques. Or, parce qu'il n'y a pas de problème politique qui ne soit *par essence* de nature géographique, parce que l'accueil des réfugiés pose clairement la question de savoir où et comment ils doivent être traités, l'analyse géographique apporte un éclairage essentiel à la compréhension de ces événements.

II.1. Les réfugiés en Afrique, situation actuelle et évolution

On comptait début 2003, 4 600 000 réfugiés ou déplacés en Afrique. C'est un chiffre en assez nette régression par rapport à la fin des années 1990. De fait, un certain nombre de conflits semblent enfin définitivement achevés et permettent le retour des réfugiés. Ainsi, la mort de Jonas Savimbi a mis un terme au conflit en Angola, l'exil de Charles Taylor du Libéria semble être un bon point de départ pour le retour à la paix, et les accords récemment signés entre le gouvernement de Khartoum et la rébellion sudiste pourraient enfin mettre un terme à un conflit de plus de 20 ans.

Mais c'est aussi un chiffre à prendre avec précaution, notamment pour ce qui concerne les populations déplacées dont le dénombrement est plus incertain et dont rien n'indique que le chiffre total soit en diminution⁸. Ainsi, la situation très précaire dans l'est de la RDC et les récents massacres de civils au Darfour (ouest Soudan) sont quelques-unes des zones de conflit qui génèrent des mouvements de population qui ont souvent pour caractéristique d'être massifs, durables et mal connus.

II.2. Les causes des conflits

Pour simplifier, on peut distinguer deux catégories de conflits en Afrique : - les guerres d'indépendance dont l'éventuel aboutissement suppose une redéfinition du tracé des frontières ; - les guerres civiles. De prime abord, on pourrait penser que seuls les conflits du premier type renvoient à la problématique du territoire. Dans les faits, quelle que soit l'origine du conflit,

⁸ L'attribution du statut de réfugié est fondée sur la division politique des Etats ; c'est donc le franchissement de la frontière qui distingue les réfugiés des déplacés.

les questions de territorialités sont au cœur du problème aussi bien pour ce qui concerne les causes du conflit que pour ce qui relève des mouvements de population qu'il génère.

Outre l'Erythrée, indépendante depuis 1991, on peut évoquer dans cette première catégorie le cas emblématique de la population sahraouie (réfugiée en Algérie); le territoire de l'ex-Sahara espagnol, abandonné par le colonisateur et convoité et annexé par le Maroc, est l'enjeu principal de ce conflit. Dans le même ordre d'idées, les querelles de frontières entre deux Etats souverains ont été finalement plus fréquentes au cours des dernières décennies que les véritables guerres d'indépendance; on rappellera pour mémoire la revendication de la Libye sur la bande d'Aozou ou encore l'éphémère annexion par l'Ouganda de la région de la Kagera en territoire tanzanien. Plus récemment, le conflit frontalier entre l'Ethiopie et l'Erythrée et le partage de fait par les factions dissidentes ou les armées occupantes de l'est de la République du Congo (RDC) sont autant d'événements qui écornent le sacro-saint principe de l'intangibilité du tracé des frontières. Il reste que ces cas sont rares et se règlent en général (parfois par la force) avec l'intervention de la communauté internationale (ONU, OUA) au nom du caractère inacceptable de l'acquisition de territoires par la guerre.

Les nombreuses guerres civiles dont le continent africain a eu à souffrir ont, pour beaucoup d'entre elles, pris naissance durant la guerre froide. De ce fait, chaque partie en guerre était alors soutenue soit par l'Est soit par l'Ouest (Angola, Mozambique, Ethiopie, Somalie, ...) ; mais ces guerres se sont prolongées bien après la chute du mur et l'arrêt du soutien militaire de l'ex URSS, ce qui montre la fragilité des idéologies qui étaient prétendument défendues par l'un ou l'autre camp. Si ces conflits se sont poursuivis bien au-delà de l'effondrement de l'URSS, c'est en fait principalement parce que le fond commun à toutes ces guerres est – sur fond d'intolérance ethnique et religieuse - celui de l'accès au pouvoir et aux ressources. D'autres conflits, plus ou moins anciens et plus ou moins médiatisés s'ajoutent alors à la liste : Soudan, Rwanda, Burundi, Nigeria, Libéria, Sierra Leone, ... Les ressources convoitées vont du pétrole, aux diamants, mais le cas du Rwanda ou celui plus récent de la Côte d'Ivoire rappelle que l'accès à la terre fait de cette dernière une ressource toute aussi enviée. De fait, il faudra d'autant plus suivre la question foncière dans les années à venir que le contexte libéral dominant tend partout à favoriser la privatisation de la tenure de la terre.

Ces guerres civiles indiquent clairement la faillite, ou tout au moins la fragilité, des constructions nationales. De l'Angola, au Nigeria, en passant par la Somalie, le Soudan ou la Côte d'Ivoire il apparaît que 40 ans après les indépendances, ces pays n'ont pas réussi à construire des systèmes politiques dans lesquels les intérêts des différentes populations soient convenablement représentés et défendus. Curieusement, on a beaucoup écrit sur l'artificialité du tracé des frontières en Afrique⁹, comme si celle-ci pouvait expliquer les maux du continent. Or, l'intangibilité des frontières a été plutôt bien respectée et si l'artificialité des Etats ou la non représentativité du pouvoir est stigmatisée, c'est d'abord de l'intérieur. De ce fait, les risques d'éclatement et de division de ces pays sont énormes et plusieurs exemples vont dans ce sens. Lorsque la partition de fait n'est pas encore consommée comme au Somaliland, nous n'en sommes pas loin en Côte d'Ivoire; la RDC, elle, semble y avoir échappé de peu et, au Soudan comme au Nigeria, tout semble possible tant sont puissants les facteurs de division entre le Nord et le Sud.

⁹ Et l'on rappelle alors, comme pour mieux préciser les responsabilités historiques, qu'elles sont issues de la colonisation.

II.3. De l'éphémère durable, une géopolitique de l'accueil des réfugiés

Le bilan se compte en dizaines de millions de morts, de blessés et d'invalides, en millions de réfugiés, en millions de déplacés. Il se compte aussi par la ruine des agricultures, le gel de territoires infestés de mines antipersonnel, le détournement des richesses au profit des chefs de guerre et des troupes armées ; par la prolifération des armes légères sur tout le continent qui transforment d'ex-mouvements de guérilla en de vulgaires bandes de pillards.

Au total, la géographie est interpellée à plus d'un titre. La question fondamentale des constructions nationales en Afrique est à analyser au regard de ces conflits, bien sûr, mais aussi au regard des pays épargnés par la guerre. Car l'afro-pessimisme a ses limites; la fin pacifique du régime d'apartheid en Afrique du Sud fait partie de ces évolutions heureuses. Et, aussi pauvres soient-ils, d'autres pays, comme la Tanzanie, ont su éviter l'impasse de l'ethnicité. Mais il est vrai que la diffusion et l'enseignement d'une langue commune (kiswahili) n'est pas étrangère à la construction d'une identité nationale forte¹⁰.

Sur le plan territorial, les guerres et les mouvements de réfugiés ou déplacés qu'elles engendrent redessinent la carte de la distribution de la population. Des dizaines de camps de réfugiés à proximité des frontières témoignent du refus d'assimiler les réfugiés comme du souhait de voir leurs déplacements limités. Dans le cas des déplacés par les guerres, ces derniers peuplent par centaines de milliers des camps en périphérie des villes devenues refuges. Dans ce domaine, tout indique que les guerres et les mouvements de population qu'elles entraînent constituent un puissant facteur d'urbanisation. Des recherches sont à entreprendre dans ce sens. De même, une fois la paix revenue, on sait que les réfugiés répugnent fréquemment à un retour dans leur pays d'origine ; quelles que soient les raisons de ce choix, en devenant des migrants économiques, les réfugiés participent à l'augmentation générale des migrations internationales qui, chaque jour davantage, entraînent l'Afrique dans la globalisation. Inversement, lorsque le retour est possible, celui-ci ne signifie pas forcément la fin du voyage. A leur retour "au pays", nombre de réfugiés encombrant les camps de déplacés.

L'analyse des modalités d'intervention de l'assistance humanitaire pose d'autres questions. En effet, tous ces conflits présentent la particularité d'être de très longue durée. Les camps de réfugiés, réputés transitoires, deviennent de fait des structures pérennes et l'analyse géographique de l'accueil des réfugiés pose alors la dérangement question de "l'éphémère durable". En Afrique ou ailleurs, des dizaines de milliers de réfugiés sont ainsi maintenus dans des camps pendant des années, voire des décennies. Au regard des droits de l'homme, est-il acceptable de laisser ces populations dans cette sorte d'emprisonnement humanitaire ?

Au regard de notre discipline, telles sont, rapidement exposées, les remarques que l'on peut faire sur cette problématique des conflits et des mouvements de réfugiés. Jusqu'à une date récente, les géographes français ont été assez peu présents sur ce sujet, laissant notamment l'analyse et l'interprétation des conflits et de leurs conséquences aux politologues, aux journalistes, ou aux humanitaires. Mais les choses semblent changer rapidement. De nombreux chercheurs, souvent jeunes et soucieux d'une recherche plus impliquée, parviennent peu à peu à pénétrer le monde clos de l'assistance humanitaire, se frottant ainsi à la réalité du

¹⁰ Une langue commune n'est pas pour autant une garantie absolue de paix; la Somalie en est un bon exemple

terrain. Mais pour être acceptés, pour être efficaces et entendus, on ne peut que recommander aux géographes de se concentrer sur le domaine où la discipline excelle et domine en maître : l'analyse des transformations de l'espace que génèrent ces mouvements de population, mais aussi, réciproquement, les causes territoriales de ces mouvements. D'une manière plus générale, c'est nous semble-t-il d'ailleurs par ce biais que la discipline peut le mieux